

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Compte-rendu affiché le : 7 juin 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 juin 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

N° 21-06-03

OBJET :
Présentation du rapport annuel du service géré en délégation – Camping municipal – Année 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Georges DUBESSET à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

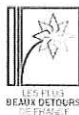


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021
Affichage : 07/06/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE GERE EN DELEGATION -
CAMPING MUNICIPAL - ANNEE 2020**

Monsieur Gilles GRANGIER, adjoint au maire, rappelle que les délégataires de service public ont obligation de produire, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service (loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 - loi n° 95-127 du 8 février 1995 - article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il présente le rapport annuel du service public délégué suivant :

- exploitation du camping municipal par la S.A.R.L. « Les Campéoles » 111, rue de Reuilly - 75012 - PARIS

Le Conseil Municipal, prend connaissance du rapport annuel 2020 présenté par le service délégataire et charge M. le Maire d'en assurer la mise à disposition auprès du public par leur dépôt à l'accueil de la mairie.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 7 juin 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021